

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MARS 2012

L'an deux mil douze le 20 Mars à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etaient présents :

Mme LE DAVAY Catherine, Mr Michel BLANCHARD  
M.MARCHAND Jean François, M. TARMAZZO Jean Louis, Mme Geneviève DE CLARENS, M Jean Claude MATHIEU, Mme ADAM Marielle, Mr CHARON Michel

Absents représentés :

Mr Jean Luc JANNIN qui a donné pouvoir à Mme LE DAVAY Catherine

Absents

M. BLESTEL Alexandre  
Mme LALLIER Jacqueline  
Mme Agnès KUCHLY  
Mme Katia BELTOISE

Secrétaire de séance : Mr Michel BLANCHARD

Début de la séance à 20h40

### **Ordre du jour**

Approbation du précédent compte rendu du 21 février 2012  
Monsieur MATHIEU demande que des rectifications soient apportées :  
- sur la délibération autorisant Mme le Maire à passer commande pour la réfection de la 1ere tranche des murs du cimetière à l'entreprise la mieux disante Sous réserve d'avoir obtenu au préalable la notification des subventions des travaux divers d'intérêt local (TDIL) pour un montant de 50%. et éventuellement la DETR pour 30%  
-Ainsi que des rectifications de mise en page

Compte administratif commune 2011  
Compte de gestion 2011 du receveur Municipal  
Affectation du résultat 2011  
Taux des 4 taxes 2012  
Délibération participation financière contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »  
Point information sur le triennal 2012/2013/2014  
Délibération Redevance épuration 2012  
Délibération pour raccordement à l'égout –nouvelles règles  
Présentation du DOB

### **Questions diverses**

Prorogation permis de construire mairie  
Convention avec le duc de Luynes  
Demande subvention oisillon  
Demande subvention croix rouge  
Demande subvention association Helium  
Demande subvention association Arcatures  
Courrier Mr Desbaud sur les abeilles  
Comptes rendus commission urbanisme  
Demande de diffusion régulière d'un tableau de suivi des permis de travaux et de construire

### **Compte administratif commune 2011**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2011, tous les documents budgétaires de la commune, le Conseil Municipal examine le Compte de gestion dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Madame le Maire se retire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2011 du budget qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	306 899,51
Recettes de l'exercice :	368 086,62
Excédent de fonctionnement exercice:	61 187,11
Excédent reporté 2010	551 580,56
Résultat exercice 2011	612 767,67
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	771 072,18
Recettes de l'exercice :	471 530,53
Déficit d'investissement de l'exercice:	-299 541,65
Excédent reporté 2010	150 927,87
Résultat exercice 2011	-148 613,78
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>464 153,89</b>

DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2011 tel que résumé ci-dessus,

DONNE quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2011 du budget de la communauté de communes,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Compte de gestion 2011 du receveur Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du maire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2011 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **Affectation du résultat 2011**

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2011  
148 613,78 en dépense d'Investissement au chapitre 001  
148 613,78 en recette d'Investissement au chapitre 1068  
464 153,89 en recette de Fonctionnement au chapitre 002

### **Taux des 4 taxes 2012**

Délibération reportée au prochain Conseil municipal

### **Délibération participation financière contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »**

Vu la politique régionale de l'eau (2008-2012) et le IXème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine Normandie (2007-2012) qui confirment la priorité donnée aux contrats de bassin et à l'accompagnement des maitre d'ouvrage dans ce cadre ;

Vu le recrutement en date du 07 octobre 2009 par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »

Vu la délibération en date du 09 juillet 2010 du comité syndical de syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maitres d'ouvrage signataires des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont », à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;

Vu le plan de financement prévisionnel 2012 de la cellule d'animation détaillé ci-après :

Budget prévisionnel 2012 cellule d'animation		52 000€
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie	50%	26 000€
Subvention Conseil Régional d'île de France	30%	15 600€
Participation des maitres d'ouvrage	20%	10 400€

Vu le courrier du Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 14 février 2012, d'appel à contribution pour 2012 avec un montant prévisionnel de 247€ par maitre d'ouvrage ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité  
Inscrit en dépense la contribution 2012 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247€

### **Délibération Redevance épuration 2012**

Vu l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le budget des services publics à caractère industriel et commercial soit équilibré en recettes et dépenses.

Vu l'article L2224-2 du même code qui interdit aux collectivités de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

Vu les orientations budgétaires pour 2012

Vu la note de présentation

Considérant le montant 2011 de la redevance « épuration » fixé à 0,455€ HT/m<sup>3</sup> pour les communes concernées, à savoir Boullay les Trous, Dampierre en Yvelines, Gometz-la-ville et Saint-Forget basée sur la redevance d'assainissement annuel du SIAAP,

Considérant que le montant de la redevance « part épuration » du SIAAP est fixé à 0,482€HT/m<sup>3</sup> par délibération en date du 19 décembre 2011.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De fixer la redevance « épuration » à 0,482€HT/m<sup>3</sup>

### **Délibération pour raccordement à l'égout –nouvelles règles**

Délibération reportée

### **Présentation du DOB**

Mr Blanchard fait une présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

### **Questions diverses**

Demande de subvention accordée à l'unanimité à l'association Hélium pour un montant de 150€

Demande de subvention refusée à l'unanimité pour les associations Croix rouge ; Arcatures et les Oisillons

Madame Le DAVAY se charge de présenter à chaque conseil municipal un tableau récapitulatif de suivi des Déclarations préalables de Travaux et Permis de construire

Prochain Conseil Municipal : 5 avril 2012 à 19h30

Madame Françoise  
GOSSARE

Madame Catherine LE  
DAVAY

Monsieur Michel  
BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude  
MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François  
MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline  
LALLIER

Madame Geneviève de  
CLARENS

Monsieur Jean-Louis  
TARAMAZZO

Monsieur Alexandre  
BLESTEL

PAGE